ADDITEMENT

(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:08)

[1] ADDITEMENT Médecine - Anatomie

nom masc.
Etymologie FEW XXIV 135b : addere

Définition

Partie de corps ajoutée à une autre de plus grande importance, appendice.

Notes

- syn AJUSTEMENT

Citations

- Droitement en la partie du cervel devant sus les .2. pertuis du cran, qui sont sus l'extremité desus le nés, a .2. additemens et nessent aussi com se ce fussent chiés de mamelles, mes il ne sont pas voirs ners, mes orgues d'odorer ou de flairier.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 231, p. 66, 38-57.*
- Et pour ce les bestes sans chief qui ont yex, si com le limas, les ont sus aucuns additemens .
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 134, p. 43, 38-57.*
- Le plus grant focille est estendu du coude vers le petit doi duc'a la jointure o la rachete de la main ; et par dessus celui, vers le code, est un additement qui chevauche sus le coude vers la partie de hors, et fait l'acuité du coude, quant le bras est ploié par devant. .2. utilités sont du dit additement , (c'est le bec du coude) la .1. qu'il deffende la jointure du coude des nuisemens de hors ; la .2. il deffent que le bras ne soit ploié par derriere, qu'il ne soit traveillié par trop grand mouvement.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 271, p. 79, 38-57.*
- Les nazilles sont deux chenaulx montans jusques es os du coullatoire ou sont applicqués les additamens dit mamillaires esquieulx est fondé le sens de l'oudorement.
 Nicolas Panis [Guy de Chauliac], *Chirurgie, ca 1450, tr. I, doct. 2, chap. 2, 74.*

[2] ADDITEMENT Médecine - Chirurgie

nom masc.
Etymologie FEW XXIV 135b : addere

Définition Pièce ajoutée et fixée à un instrument perçant qui délimite la profondeur maximale du trou qui peut être fait par l'instrument.

Notes

- syn AJUSTEMENT

Citations

- Autresi le touret et le lenticulaire doivent avoir additemens qui gardent que il ne perchent trop en parfont, ou il doivent avoir plusieurs pertuis ou milieu d'eulz, l'un sus l'autre, de(s) quiex une cheville de fer soit fichie en aucun, c'est a savoir en celui ou elle est plus couvenable, la quelle cheville devee que la pointe ne tresperche soudainnement par trop grant radeur et qu'elle ne perche plus en parfont qu'ele ne doit.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1026, p. 241-242, 38-57*.